



Extrait du procès-verbal de la séance d'appel d'offres ouvert simplifié n° 21/2026

Objet : Acquisition, Installation et Mise à niveau de la plateforme de la téléphonie sur IP Pour Le Compte Du Tribunal De Première Instance De Sidi Kacem. Province de sidi Kacem -En Lot Unique-.

Maître d'ouvrage : Le Directeur Provincial de la Justice de Kénitra.

Date d'ouverture des plis : 02/06/2026

Lieu d'ouverture des plis : dans le bureau du Directeur Provincial de la Justice de Kénitra sis à Mellah - Ancienne Medina - près de la gare routière de Kénitra.

Journaux ayant publié l'avis de publicité :

- ASSAHARAA du 08/05/2026 (Réf. : 12405).
- Le portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) en date du 07/05/2026.

Le président consulte le portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma), et liste les concurrents ayant soumissionnés leurs plis sous **format électronique**, qui sont les suivants :

- Société SB2A ;
- Société TELECO MAROC ;
- Société PREMIUM TELECOM & CUSTOMER ;
- Société MEDIA TARGET TECHNOLOGY ;
- Société CERTIFIA ;
- Société INTEGRANET ;
- Société VOX SOLUTIONS ;
- Société AF TECHNOLOGY ;
- Société SOU FAST TRANS SARL AU ;
- Société IL-BOUCH DE TRAVAUX ;
- Société SMA SERVICES ;
- Société CHAOUI SOTRAV ;
- Société BYBEK ;
- Société KEENBAROSS ;
- Société MB MEDIA.

Liste des concurrents admis sans réserve :

- Société SB2A ;
- Société TELECO MAROC ;
- Société PREMIUM TELECOM & CUSTOMER ;
- Société MEDIA TARGET TECHNOLOGY ;
- Société CERTIFIA ;
- Société INTEGRANET ;
- Société VOX SOLUTIONS ;
- Société AF TECHNOLOGY ;
- Société IL-BOUCH DE TRAVAUX ;
- Société SMA SERVICES ;
- Société CHAOUI SOTRAV ;
- Société BYBEK ;



- Société MB MEDIA.

Liste des concurrents admis avec réserve :

<i>Concurrents admis avec réserves</i>	<i>Objet de la réserve</i>
Société SOU FAST TRANS SARL AU	A supprimer la mention 6 si le concurrent n'est pas en situation de redressement judiciaire, sinon produire l'autorisation nécessaire auprès des autorités compétentes pour participer aux appels d'offres.
Société KEENBAROSS	A supprimer la mention 6 si le concurrent n'est pas en situation de redressement judiciaire, sinon produire l'autorisation nécessaire auprès des autorités compétentes pour participer aux appels d'offres.

Liste des concurrents écartés à l'issue de l'examen des dossiers administratifs et techniques :

<i>Concurrents écartés</i>	<i>Motifs d'écartement</i>
Société CERTIFIA	Prospectus non conforme
Société MB MEDIA	Prospectus non conforme
Société MEDIA TARGET TECHNOLOGY	Prospectus non conforme
Société PREMIUM TELECOM & CUSTOMER	Prospectus non conforme
Société SB2A	Prospectus non conforme
Société VOX SOLUTIONS	Prospectus non conforme
Société KEENBAROSS	Prospectus non conforme
Société AF TECHNOLOGY	Prospectus non conforme
Société INTEGRANET	Prospectus non conforme

Montant des actes d'engagement des concurrents :

<i>Concurrents</i>	<i>Montant des actes d'engagement</i>
Société TELECO MAROC	797 524,80
Société SOU FAST TRANS SARL AU	953 424,00
Société IL-BOUCH DE TRAVAUX	950 688,00
Société SMA SERVICES	794 680,00
Société CHAOUI SOTRAV	955 610,40
Société BYBEK	813 696,00

Vérification des montants des actes d'engagement des concurrents :



Concurrents	Montant des actes d'engagement après vérifications
Société TELECO MAROC	797 524,80
Société SOU FAST TRANS SARL AU	953 424,00
Société IL-BOUCH DE TRAVAUX	950 688,00
Société SMA SERVICES	794 680,00
Société CHAOUI SOTRAV	955 610,40
Société BYBEK	813 696,00

Concurrent retenu :

Concurrents	Montants des actes d'engagement
Société BYBEK	813 696,00

Justification du choix de l'attributaire : Offre économiquement la plus avantageuse.

Date d'achèvement des travaux de la commission : 07/07/2026.

Fait à Kénitra le 08/07/2026
Signature et cachet du maître d'ouvrage


 Chef de service
Ressources Humaines
du Budget
Zouhair JAMI

